

Le Moulin d' Tienne

Mme TRIDON-BARNEOUD Nathalie

3, Résidence Robert Buron

53100 MAYENNE

~~Tel : 02.43.00.24.50.~~

Port : 06.71.35.81.87.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

N° Tel et/ou Port :

Email :

Entre le propriétaire et le soussigné, il a été convenu ce qui suit :

La location du Moulin d' Tienne :

Nombres de personnes : adultes / enfants

Pour la période du samediau samedi.....

- Heure d'arrivée : 14 heures - Heure de départ : 12 heures

Montant total de la location :

Je verse un acompte de 35% soit :

Solde à régler un mois avant votre arrivée soit :

Je reconnais avoir pris connaissance de vos conditions de location et déclare les accepter.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Pièce à fournir : Attestation Responsabilité Civile

* Règlement libellé à l'ordre de « Mme TRIDON -BARNÉOUD»

Conditions de location

1. Toute location n'est valable que pour la durée et la période indiquée sur le contrat de location, aux dates et heures y figurant.
2. La location devient effective après accord et dès réception de l'acompte de 35% sur le montant total de la location.
3. Le montant du séjour est intégralement payable 1 mois avant l'arrivée au Moulin d'Tienne.
4. Electricité à la charge du locataire facturée à 0,0803 kw/h.
5. En cas d'annulation, à moins d'un mois avant la date d'arrivée, l'acompte restera acquis par le propriétaire.
6. Une caution vous sera demandée à votre arrivée soit : **500 euros** (restituée à votre départ).
7. Forfait ménage 80 euros
8. À votre arrivée et votre départ, un état des lieux sera fait. Vous êtes responsables des objets, mobiliers, ustensiles de cuisine manquants ou détériorés à l'inventaire de votre départ.
9. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et d'oubli d'effets personnels.
10. Le propriétaire pourra refuser l'accès à la location si le nombre de personnes excède celui figurant sur le contrat.
11. Tout locataire doit justifier d'une **Assurance Responsabilité civile** (joindre photocopie).
12. . Le déneigement de la terrasse l'hiver est à la charge du locataire.
13. Location maximum pour 6 personnes
14. Linge de maison non fournis

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »